

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**Séance du mercredi 24 juin 2026****Délibération N° DE 2026 054**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
46	32	37
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
37	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE CAZAUX D'ANGLES, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DOAT Jean-Pierre, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THIEUX LOUIT Véronique, BROSSARD Sandrine, LEON Hélène, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, HUSSON Xavier, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, JAFFRES Victor, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, COUDERC Vannessa, GAVARRET Philippe, BARBE Fabienne, MORERA Raymond, BERTOLLA Frédéric, PEFFAU Philippe, BACHELLERIE Serge, CAUQUIL Sophie, CAZES Ophélie, ESPIE Christiane, GHION Fabien, PUJO Maëlle, GHIO Lisa

Représentés : ANDRIEU Philippe représenté par BERTOLLA Frédéric, CHAULET Anthony représenté par BRANA Véronique, GEYRES Laurent représenté par CAVALIERE Andrew, BORDERES Mikaël représenté par PEFFAU Philippe, MARIE Isabelle représentée par GHIO Lisa

Absents et Excusés : DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard suppléé par CAZE Mauricette, CAHUZAC Philippe, CANTAN Philippe, VILLENEUVE William, GOULU-MARTINAT Chantal, DE DIEGO André, LEVEQUE Didier, ZAUGG Gilles, FAURE Francis, RIVIERE Benoît

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Philippe GAVARRET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ACQUISITION de la maison et des terrains sis 8 avenue d'Élusa

Madame la Présidente informe l'assemblée que la Communauté de Communes D'Artagnan en Fezensac souhaite acquérir les terrains et la maison sis 8 avenue d'Élusa pour le projet du pôle Petite enfance, Enfance et Jeunesse.

L'acquisition concerne les biens suivants : parcelles Section AC N°440 - 542 - 764 - 685 - 571 - 159 - 1485.

L'avis des domaines a été sollicité le 7 novembre 2025 et a évalué l'ensemble pour un montant de 128 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil communautaire :

- D'acquérir les biens ci-dessus à la Commune de VIC-FEZENSAC pour un montant de 121 905 €.
- D'autoriser Mme la 1ère Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.
- De dire que l'acte sera rédigé en la forme administrative.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Philippe GAVARRET
Secrétaire de séance



Publié le 16/07/2026
Transmis à la Préfecture le 02/07/2026